



EFFAT

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

Bruxelles, le 4 décembre 2009

- À toutes les organisations membres de l'EFFAT ayant des membres du groupe AB INBEV
- Pour information, à toutes les organisations membres de l'EFFAT

Objet: vente des filiales d'AB InBev en Europe centrale & orientale au fonds d'investissement CVC

Chers Collègues,

Le 15 octobre, le groupe brassicole AB InBev (ABI) a annoncé à la presse qu'il avait signé un accord en vertu duquel il vendait ses filiales en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en République tchèque, en Hongrie, au Monténégro, en Roumanie, en Serbie et en Slovaquie à des fonds de placement du secteur privé gérés par le fonds CVC Capital Partners. Le groupe a pris cette décision sans en informer son comité d'entreprise européen (CEE) et sans le consulter malgré une demande insistante de l'EFFAT des semaines auparavant, alors que des rumeurs circulaient dans la presse.

En coopération avec ses affiliés belges, l'EFFAT a organisé par après une réunion avec Marc Croonen, le vice-président du service Relations industrielles mondiales d'ABI, au cours de laquelle a été déplorée l'absence d'information et de consultation préalable du CEE. Nous sommes parvenus à amener ABI à organiser une première téléconférence tardive au cours de laquelle les représentants des travailleurs pouvaient poser des questions à propos de la vente, puis une seconde le 8 décembre à l'intention de tous les syndicats directement concernés par la vente (y compris ceux n'appartenant pas au CEE).

La direction du groupe ABI insiste sur le fait qu'elle a respecté ses obligations vis-à-vis du CEE. Pourtant, elle refuse de laisser les représentants du CEE porter un regard sur l'accord conclu avec le fonds CVC (même en masquant les passages commerciaux sensibles). En outre, la direction a concédé que cet accord secret avec le fonds d'investissement CVC signifie que le CEE n'a pas eu la moindre occasion d'avoir une influence sur la question de savoir si les filiales allaient être vendues, à qui et sur ce qui allait advenir de la main-d'œuvre. L'EFFAT a clairement signifié qu'il s'agit pour elle d'une défaillance totale d'information et de consultation. Nous avons le sentiment qu'il est particulièrement important pour nous et pour le CEE du groupe brassicole ABI que cela ne se reproduise plus.

En attendant, les fonds contrôlés par CVC deviendront très prochainement les nouveaux propriétaires de ces succursales du groupe ABI. On nous affirme qu'ils feront partie d'un nouveau groupe appelé StarBev, avec pour marque vedette la bière tchèque Staropramen. Le passage de ces entreprises des mains d'ABI à celles de StarBev se fait à travers la vente de titres, si bien que le transfert des règles d'entreprise en vigueur dans l'UE ne s'applique pas. En outre, étant donné que le fonds CVC sera en réalité constitué d'actionnaires et non de dirigeants du nouveau groupe, il n'est soumis à aucune obligation juridique de consulter directement la main-d'œuvre.

Dans ce contexte, l'EFFAT et l'UITA ont cherché à ouvrir une voie de communication avec le fonds CVC au niveau européen/international. Si nous parvenons à nos fins, nous ne manquerons naturellement pas d'exprimer notre inquiétude quant au manque d'information et de consultation dont a fait preuve le groupe ABI vis-à-vis de cette vente, de faire part de notre désir d'organiser une réunion commune des syndicats de StarBev avec la nouvelle direction générale et le fonds CVC et de notre désir de mettre rapidement sur pied un comité d'entreprise européen au sein de la nouvelle structure.



EFFAT

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

Plus largement, notre principal objectif dans tout échange avec le fonds CVC sera d'instaurer une bonne base de départ pour les relations industrielles avec les nouveaux actionnaires et la direction générale de StarBev et de garantir que tous les syndicats de l'entreprise soient correctement informés des plans et des principes qu'ils ont l'intention d'appliquer dans le développement de l'entreprise. Nous ne manquerons pas d'informer nos affiliés au cas où nos efforts visant à instaurer un dialogue pertinent avec le CVC évolueraient positivement.

De nombreuses questions restent en suspens. Par exemple, nous avons entendu parler d'une évolution inquiétante en Roumanie, à savoir que l'entreprise a adopté une attitude très agressive à l'égard des négociations collectives au cours de cette période. Il y a eu des spéculations concernant la viabilité de la filiale hongroise Borsodi en raison de la concurrence féroce des producteurs SAB Miller et Heineken. De même, des inquiétudes ont été exprimées à propos des motifs se cachant derrière les clauses de rachat contenues dans l'accord secret AB InBev/CVC (confirmées par la direction du groupe InBev) et du rôle à jouer par Johnny Thys, un ex-membre du personnel dirigeant d'Interbrew qui travaille avec le fonds CVC.

D'un point de vue plus immédiat, on ne sait pas encore clairement qui sera l'équipe dirigeante du groupe StarBev. Le représentant du fonds CVC, Istvan Szoke, a tenu des réunions avec les membres de la direction. Il indique qu'ils essaieront d'étoffer le nouveau groupe et qu'ils ne chercheront pas à changer la direction des filiales après leur reprise. Il indique également leur volonté de travailler avec les syndicats au niveau national. Mais il est clair qu'il est important d'obtenir des informations plus concrètes et de donner une occasion à nos affiliés de se réunir et d'entrer en contact dès que possible avec la nouvelle direction de StarBev.

Tandis que nous restons optimistes mais circonspects quant à l'organisation d'une "réunion européenne" respectant cette ligne de conduite, nous n'attendons pas que le fonds CVC n'entreprenne quoi que ce soit avant la signature pleine et entière de la vente et la nomination d'un nouveau PDG. Nous n'attendons donc pas beaucoup d'évolution sur cette question avant la nouvelle année. Entretemps, il est très important pour nous de garder le contact entre nous, et plus particulièrement entre le Secrétariat de l'EFFAT, ses affiliés et les membres des futures succursales de StarBev. Si votre syndicat éprouve de l'intérêt pour cette question et si vous avez des informations à partager ou besoin de compléments d'information, contactez-moi.

Solidairement vôtre

Simon Cox

Coordinateur CEE / EMN